



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS DES VÉHICULES  
LÉGERS / UTILITAIRES ET PRESTATIONS ASSOCIÉES POUR LES BESOINS DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BÉTHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE –  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet des prestations d'entretien et réparations des véhicules légers / utilitaires et prestations associées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, sous la forme d'un accord-cadre multi-attributaires, donnant lieu à l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible de façon tacite 6 mois dans les mêmes conditions, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Entretien réparations des véhicules thermiques et prestations associées, avec un montant maximum annuel de 50 000 € HT et de 35 000 € HT pour la période de reconduction, avec un maximum de 4 opérateurs économiques,
- Lot 2 : Entretien réparations des véhicules électriques et prestations associées, avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT et de 12 000 € HT pour la période de reconduction, avec un maximum de 2 opérateurs économiques,
- Lot 3 : Carrosserie / peinture et bris de glace tout type de véhicules, avec un montant maximum annuel de 35 000 € HT et de 25 000 € HT pour la période de reconduction, avec un maximum de 2 opérateurs économiques,
- Lot 4 : Pneumatiques et prestations associées, avec un montant maximum annuel de 15 000 € HT et de 10 000 € HT pour la période de reconduction, avec un maximum de 2 opérateurs économiques,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Entretien réparations des véhicules thermiques et prestations associées :
  - KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant de 2 330,26 € HT issu de la commande fictive,
  - AUTODISTRIBUTION SMAG, ayant son siège social à Beuvry (62660), PA du moulin, impasse des 4 vents, pour un montant de 2 386 € HT issu de la commande fictive,
  - GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire, pour un montant de 2 354,92 € HT issu de la commande fictive,



- Lot 2 : Entretien réparations des véhicules électriques et prestations associées :
  - GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire, pour un montant de 836,76 € HT issu de la commande fictive,
  - KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant de 996,52 € HT issu de la commande fictive,
- Lot 3 : Carrosserie / peinture et bris de glace tout type de véhicules :
  - KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant de 2 183,58 € HT issu de la commande fictive,
  - BOUT INDUSTRIE, ayant son siège social à Lillers (62190), Zone du Saziral, rue d'Artois, pour un montant de 3 213,86 € HT issu de la commande fictive,
- Lot 4 : Pneumatiques et prestations associées :
  - MONFROY MONCHY LA MAISON DU PNEU, ayant son siège social à Béthune (62400), 371 rue d'aire, pour un montant de 1 134,47 € HT issu de la commande fictive,
  - GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire, pour un montant de 929,70 € HT issu de la commande fictive,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

### **Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer les accords-cadres multi-attributaires à bons de commande ayant pour objet des prestations d'entretien et réparations des véhicules légers / utilitaires et prestations associées pour les besoins de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane, et de les signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Entretien réparations des véhicules thermiques et prestations associées : KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, AUTODISTRIBUTION SMAG, ayant son siège social à Beuvry (62660), PA du moulin, impasse des 4 vents et GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire, pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement 6 mois pour un montant maximum de 35 000 € HT,
- Lot 2 : Entretien réparations des véhicules électriques et prestations associées : GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire et KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement 6 mois pour un montant maximum de 12 000 € HT,
- Lot 3 : Carrosserie / peinture et bris de glace tout type de véhicules : KEOS BETHUNE BY AUTOSPHERE, ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), ZA Actipolis, et BOUT INDUSTRIE, ayant son siège social à Lillers (62190), Zone du Saziral, rue d'Artois, pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement 6 mois pour un montant maximum de 25 000 € HT,

- Lot 4 : Pneumatiques et prestations associées : MONFROY MONCHY LA MAISON DU PNEU, ayant son siège social à Béthune (62400), 371 rue d'aire, et GARAGE MASSON, ayant son siège social à Béthune (62400), 267 rue d'aire, pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT pour une durée initiale d'un an à compter de la notification reconductible tacitement 6 mois pour un montant maximum de 10 000 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **29 JAN. 2024**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*Mannessiez*

**MANNESIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **30 JAN. 2024**

Et de la publication le : **30 JAN. 2024**

Par délégation du Président  
Conseillère déléguée,



*Mannessiez*

**MANNESIEZ Danielle**